

Règlement 2024 La Parisienne

CHALLENGE ENTREPRISE

ARTICLE 1. PRESENTATION

La 27ème édition de La Parisienne est organisée le 20 octobre 2024 par la société La Parisienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 454 000 241, ayant son siège social au 15 rue Sarrette – 75014 PARIS.

La Parisienne est un évènement sportif rassemblant une marche de 7km et une course de 7km et 10km féminine à allure libre au cœur de Paris, rythmée par des animations musicales.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Parisienne est uniquement réservée aux femmes âgées d'au moins 16 ans le jour de la course pour avoir l'autorisation de participer.

Les mineures doivent présenter une autorisation parentale, sous peine de ne pas pouvoir participer à la course.

ARTICLE 3. ENGAGEMENT

Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied/marche en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

La participation à ces 3 épreuves est subordonnée à la présentation : - d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass' J'aime Courir délivré(e) par la FFA et en cours de validité ;

- soit d'une licence FFCO, FFPM, FFTriathlon en cours de validité ;
- soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course et mentionnant «la non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Pour les marcheuses, une mention « marche en compétition » est accepté.

Ces dispositions s'appliquent également aux coureuses/marcheuses étrangères.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un certificat médical ou d'une licence sportive remis sur Internet avant la date fixée par l'organisation. Il est expressément indiqué que les coureuses/marcheuses participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

20.09 : fin de dépose des certificats médicaux sur notre plateforme en ligne. Possibilité de remise sur le terrain au moment du retrait des dossards sur le village.

ARTICLE 4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions au Challenge Entreprise sont ouvertes à partir du 5 février 2024.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des participantes est atteinte avant sa date de clôture.

Les inscriptions au Challenge Entreprise se font uniquement par Internet, en deux étapes :

- Étape 1 : la responsable d'équipe enregistre son entreprise ou association
- Étape 2 : chaque participante (y compris la responsable d'équipe si elle souhaite participer à l'évènement) s'inscrit individuellement ou par le biais de sa responsable d'équipe, sur la plateforme d'inscription dédiée à l'entreprise ou à l'association.

L'enregistrement d'une équipe au Challenge Entreprise (étape 1) entraîne des frais de dossier, qui une fois payés (frais de dossier non remboursables), donnent accès à la responsable d'équipe à une plateforme d'inscription. Le paiement des frais de dossier faisant foi de réservation.

Une équipe inscrite au Challenge Entreprise est constituée au minimum de 5 coureuses/marcheuses et ce sans restriction d'un nombre maximum de coureuses/marcheuses.

Une fois que toutes les coureuses/marcheuses de l'équipe seront inscrites (étape 2) et que la responsable d'équipe fera part à l'organisation de sa volonté de clôturer sa plateforme d'inscription (avant la date fixée par l'organisation), une facture relative aux frais d'inscription lui sera adressée. Tout engagement est ferme et définitif, l'entreprise ne pourra pas recevoir de remboursement pour les coureuses/marcheuses qui n'auront finalement pas couru/marché la course.

Le paiement intégral des frais d'inscription de l'équipe doit être fait en une seule fois, et ce avant le 18/08 pour l'inscription simple ou premium (par chèque ou virement). Tout règlement non effectué avant la course, soit avant le 20 octobre 2024, sera majoré de 10 %.

L'ensemble des tarifs sont disponibles sur le site internet de La Parisienne, à l'adresse suivante : <http://www.la-parisienne.net/courir-avec-mon-entreprise/comment-minscrire/>

- Attention, les horaires de départs pour la marche et la course (7km et 10km) sont différents.
- Une participante inscrite en tant que marcheuse ne pourra donc pas prendre le départ avec les inscrites à la course.

L'inscription d'une coureuse/marcheuse comprend :

- L'inscription à la course du dimanche 20 octobre 2024
- Mon GiftBag au retrait des dossards
- Le Tee-Shirt officiel La Parisienne 2024
- Mon dossard de chronométrage
- Ma médaille
- Mon diplôme

- Un carnet d'offres privilèges

Pour toute demande d'un dossard Elite (sas préférentiel), merci de nous contacter à l'adresse suivante : challengeentreprise@la-parisienne.net.

Une référence de 7km en moins de 30min ou 10km en moins de 40min est nécessaire afin de bénéficier d'un dossard Elite.

ARTICLE 5. CONDITIONS

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail à chaque coureuse (e-mail personnel obligatoirement fourni par la participante lors de l'inscription), avec son numéro de dossard.

Aucune remise des dossards le dimanche 20 octobre 2024.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute inscription en Individuelle ne peut être transférée en Challenge Entreprise et vice versa.

ARTICLE 6. ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Si l'épreuve devait être annulée par l'organisation pour cas de force majeure, pour cas lié à la pandémie de Covid-19 (et les éventuelles restrictions qui accompagnent celle-ci) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. Par force majeure, on entend toute circonstance échappant au contrôle de l'organisation qui l'empêche (même temporairement) de remplir ses obligations en tout ou en partie. Cela comprend (non exhaustif), la non-livraison ou la livraison tardive ou les erreurs de fournisseurs ou d'autres tiers contractés, les instructions, les décisions ou les interventions de quelque nature que ce soit d'une autorité publique, administrative ou réglementaire («fait du Prince»), le terrorisme ou la menace terroriste, conditions météorologiques (telles que chaleur extrême, orage, tempête, rafales, inondations, etc.), incendie, émeute, guerre ou menace de guerre, insurrection, épidémies, état de quarantaine, perturbations dans un réseau ou une connexion (télécommunications) ou connexion ou systèmes de communication utilisés, émeutes sur la voie publique, les barrages, les grèves ou les lock-out/lockdown, les manifestations et autres perturbations inquiétantes. Toute responsabilité en cas de force majeure est exclue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter la date de la manifestation en cas de force majeure, ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le village, le parcours, la distance à parcourir, de reporter l'horaire de départ.

ARTICLE 7. CATEGORIES

Deux catégories existent au sein de la course La Parisienne : « Maman » & « Grand-Maman »

Les participantes pourront s'inscrire dans une des deux catégories si elles le désirent et si elles en remplissent les conditions soit être « Maman » ou être « Grand-Maman ». Une coureuse inscrite en catégorie « Maman » ne pourra prétendre concourir à la catégorie « Grand-maman » et inversement.

L'inscription à l'une des catégories ne vous enlève pas du classement général. C'est un second classement propre à la catégorie dans laquelle vous aurez choisi de vous inscrire.

Les catégories « Maman » et « Grand-Maman » ne sont pas cumulables avec le podium scratch (places 1, 2 et 3).

ARTICLE 8. TROPHEES & CHALLENGES

La gagnante de La Parisienne remporte chaque année le Trophée Scratch. Sur La Parisienne, 3 challenges sont récompensés en plus des deux catégories citées dans l'article 7.

Les challenges existants sont les suivants :

- - Challenge « Mère-Fille »
- - Challenge « Copines »
- - Challenge Entreprise

Le Challenge Entreprise sera récompensé par 2 Trophées (7km et 10km).

Le classement sera réalisé sur le total des temps des 5 premières coureuses (par distance) de l'équipe. Le plus faible temps cumulé remportera son Trophée Challenge Entreprise sur la distance.

Le temps des inscrites à la Marche n'entre pas en compte dans le calcul des résultats pour le classement des Trophées Challenge Entreprise.

Par exemple, une entreprise de 15 participantes (3 marcheuses, 7 coureuses 7km et 5 coureuses 10km) figurera au classement du 7km si un minimum de 5 des 7 inscrites terminent la course, et figurera au classement du 10km si l'ensemble des 5 inscrites aux 10km terminent la distance. Si une inscrite du 10km ne termine pas la course, elles n'auront pas de temps d'équipe mais chaque participante individuelle se retrouvera dans le classement Scratch.

Une personne inscrite dans un des Challenges peut faire partie de la catégorie « Maman » ou « Grand-Maman », mais ne peut cumuler deux challenges, hormis pour le Challenge Entreprise. Toute coureuse ne peut être inscrite qu'à un seul titre ; en conséquence, une coureuse inscrite par son entreprise ne pourra prétendre également à une inscription individuelle (et donc « challenge copines » ou « challenge Mère-Fille »).

Attention si vous prenez part à la Marche vous ne pouvez pas cumuler un Challenge (strictement réservée aux inscrites à la Course)

ARTICLE 9. RETRAIT DES DOSSARDS POUR LE CHALLENGE ENTREPRISE

Le responsable d'équipe entreprise sera dans l'obligation de retirer en amont l'ensemble des dossards (Course et Marche), giftbags et T-shirts officiels de la course de son équipe sur présentation de sa pièce d'identité.

Les dossards pourront être retirés en amont sur le Village La Parisienne sur rendez-vous entre le mardi 15 et le jeudi 17 (avant ouverture village) ou le vendredi 18 octobre et le samedi 19 octobre 2024 (période ouverture village).

Dans le cas où le responsable d'équipe ne peut venir retirer les dossards, la photocopie de sa pièce d'identité sera demandée à son suppléant. Il est impératif d'avoir déposé l'ensemble des certificats médicaux, en amont, sur la plateforme en ligne.

Le responsable d'équipe aura également la possibilité de se faire livrer directement au sein de son entreprise.

Il n'y aura ni inscription, ni remise de certificats médicaux le dimanche 20 octobre 2024.

ARTICLE 10. LES SERVICES ZEN

Des services annexes payants sont également proposés aux équipes du Challenge Entreprise, ils sont nommés les services Zen.

Ces services Zen sont cités ci-dessous et peuvent évoluer au cours de l'année :

- La livraison des dossards, t-shirts et Giftbags directement au sein de l'entreprise (sous certaines conditions), entre le mardi 15 et jeudi 17 octobre 2024.
- La personnalisation de textiles pour les participantes du Challenge Entreprise.
- La location d'espaces privatifs. Les entreprises auront la possibilité de louer des espaces privatifs pour le jour de la course mais en aucun cas celles-ci ne seront dites « partenaires » de la course. Elles n'auront donc aucune autorisation de communiquer sur le village et sur le parcours de La Parisienne, quel que soit le support de communication utilisé (banderoles, drapeaux, ballons, oriflammes, kakémonos...). Ces entreprises auront seulement la possibilité de décorer leur espace intérieur à leurs couleurs mais en aucun cas à l'extérieur de cet espace. En aucun cas, doit apparaître le nom ou logo de l'entreprise à l'extérieur de la tente. La distribution de flyers est également interdite dans tout le village. De manière générale, aucune communication externe n'est autorisée. Ces espaces privatifs devront être rendus propres.
- La mise en place d'une prestation traiteur dans les espaces privatifs loués pour le jour de la course. Seul le prestataire traiteur choisit par l'organisation sera habilité à entrer dans le village et donc livrer des commandes directement dans les espaces privatifs des entreprises.

Pour toutes demandes de renseignements concernant ces services, merci de nous contacter à l'adresse suivante : challengeentreprise@la-parisienne.net

ARTICLE 11. CHRONOMETRAGE

Un dossard-chronomètre ! Le dossard utilisé sur La Parisienne est un procédé de chronométrie des plus fiables au monde. Il doit être porté sur la poitrine comme un dossard traditionnel. Pour le bon fonctionnement de votre « dossard-chronomètre », il ne faut pas recouvrir votre dossard ni au départ, ni à l'arrivée, ni lorsque vous êtes photographiée !

Attention de ne surtout pas décoller votre puce située à l'arrière de votre dossard.

NB : Le temps réel ne tient pas compte du départ de la course mais du passage de la coureuse sur le tapis électronique de chronométrage.

ARTICLE 12. ASSURANCE

Responsabilité Civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à La Parisienne. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle Accident : Les Licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément à l'article L321-4 du code du sport, l'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve, notamment les non-licenciés à une fédération. La société La Parisienne décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participantes pendant l'évènement.

ARTICLE 13. DROIT D'IMAGE

Par votre inscription à La Parisienne, vous autorisez expressément la société La Parisienne ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive La Parisienne en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participante autorise expressément et irrévocablement, sans rémunération d'aucune sorte, la société organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;

- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Conformément à l'article 38, la loi prévoit que toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnels la concernant face l'objet d'un traitement. Pour cela merci d'envoyer un mail à informations@la-parisienne.net.

La société organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 14. LA C.N.I.L. ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Conformément à l'article 38, la loi prévoit que toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnels la concernant face l'objet d'un traitement. Pour cela merci d'envoyer un mail à informations@la-parisienne.net.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenée à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à informations@la-parisienne.net en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Lors de votre inscription, vous bénéficierez d'une inscription à la newsletter La Parisienne Attitude. Vous aurez toutefois la possibilité de vous désinscrire très facilement en cliquant sur le lien au bas de chaque newsletter envoyée ou par simple demande écrite à l'adresse newsletter@la-parisienne.net

Numéro enregistrement CNIL : 1813273

NB : Si vous vous désinscrivez de la newsletter, vous ne recevrez plus les informations pratiques relatives à la course.

ARTICLE 15 NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – RGDP

A La Parisienne, nous accordons une attention toute particulière à la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018, nous souhaitons en toute transparence vous informer des changements que ce règlement apporte et notamment le fait que notre Politique de confidentialité change de nom et devient la Charte de Protection des Données, à consulter ci- dessous.

Dans cette Charte, nous améliorons l'ancienne version de notre Politique de Confidentialité en précisant, par exemple, les différents droits dont vous bénéficiez en matière de protection des données personnelles. Pour plus d'informations sur vos

données personnelles, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
informations@la-parisienne.net

CHARTRE DE PROTECTION DES DONNÉES

UNE RELATION EN TOUTE TRANSPARENCE ENTRE LA PARISIENNE & SES CLIENTS

Lorsque La Parisienne a décidé de lancer son activité dans la course à pied en tant qu'organisateur d'évènement, nous savions que nous ne pourrions pas le faire sans l'aide de partenaires-clés – c'est-à-dire vous, nos clients. Que vous choisissiez de vous inscrire à la course, que vous alliez visiter notre site, LA PARISIENNE met tout en œuvre pour créer un partenariat avec ses clients. Ce partenariat englobe aussi la façon dont nous traitons vos informations personnelles.

La Parisienne porte une attention toute particulière à la protection des données personnelles de ses clients. Dès lors, nous nous engageons à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles. Les engagements, décrits dans la présente charte de protection des données personnelles, répondent aux valeurs et aux principes de comportement individuel de la société LA PARISIENNE. En utilisant notre site mis à votre disposition, vous acceptez la collecte et l'utilisation de vos données personnelles de la manière décrite dans la présente Charte de protection des données.

CHAMP D'APPLICATION

La présente Charte de protection des données décrit de quelle manière LA PARISIENNE traite vos données personnelles lorsque vous utilisez notre site internet mis à votre disposition. Notre charte couvre également les autres canaux de collecte de vos données personnelles, notamment au téléphone lorsque vous contactez nos services. Chaque solution ou service traitant vos données personnelles peut, dans ses propres conditions générales d'utilisation, avoir des règles de confidentialité complémentaires à la présente charte.

LA PARISIENNE TRAITE VOS DONNEES PERSONNELLES POUR MIEUX VOUS SERVIR

Le responsable de traitement est la personne en charge d'un ou de plusieurs traitements de données à caractère personnel dont il détermine les finalités et les moyens. LA PARISIENNE est responsable de l'ensemble des traitements de vos données personnelles entrant dans le champ d'application mentionné ci-dessus.

- Dans le cadre de ces traitements, vos données collectées peuvent être, notamment, les suivantes :
- Votre prénom, nom, adresse, date de naissance, e-mail, téléphone ;
- Vos données de localisation ;
- Votre adresse de facturation et/ou de livraison ;
- Vos informations liées à vos transactions d'achats sur notre site (ex : empreinte numérique de validation de la transaction financière liée à votre inscription.)
- Adresse IP/Mac ;
- Témoins de connexions "cookies" ;
- Données de connexion et de navigation ;

- L'historique de vos achats de produits et services ;
- D'autres informations que vous souhaitez nous communiquer.

Le caractère obligatoire ou facultatif des données vous est signalé lors de la collecte par un astérisque. Sachez que certaines données sont collectées automatiquement du fait de vos actions sur notre site.

Pourquoi La Parisienne collecte vos données ?

Pour les finalités suivantes, nous demandons votre consentement :

- L'onglet mon inscription à la course ;
- Création d'un compte coureuse ;
- Inscription à la course ;
- Inscription aux sessions d'entraînements ;
- L'onglet mon compte e-shop
- Création d'un compte e-shop ;
- Achat en ligne de produits ;
- Formulaires de contact en ligne ;
- Géolocalisation ;
- Enquêtes de satisfaction ;
- Prospections commerciales (ex : envoi de flyer) ;
- Publicité ciblée (Cf Politique de cookies) ;
- Participation à un jeu-concours ;
- Gestion du programme fidélité ;
- Gestion des avis clients sur nos produits ;
- Offres spéciales, promotions, coupons et garanties ;
- Newsletter.

Pour les finalités suivantes, vos données sont traitées dans le cadre d'une exécution du contrat vous liant à LA PARISIENNE :

- L'achat en ligne ;
- Liste d'achats ;
- La livraison ;
- La facturation ;
- Le contact avec le service-clients (pour répondre à vos demandes)
- Et d'autres services et prestations que LA PARISIENNE mettra à votre disposition.

Pour les finalités suivantes, vos données sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes poursuivis par LA PARISIENNE :

- Analyses statistiques ;
- Pour prévenir et détecter les éventuelles menaces contre la sécurité de nos visiteurs et de nos produits ou services ;
- Pour prévenir de la fraude ou toute autre action illicite et se conformer à nos obligations légales ;

- Les mises à jour de notre site.

Les moyens de la collecte de vos données personnelles sont :A l'occasion de l'achat ou d'un service, ces données peuvent être collectées directement par un collaborateur. Sur notre site, notre blog, ces données peuvent être collectées par le biais de formulaires que vous serez amenés à compléter ou automatiquement.

LA PARISIENNE CONSERVE VOS DONNEES SELON UNE DUREE DETERMINEE

Vos données personnelles sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte. Elles seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Elles seront ensuite supprimées.

LES DESTINATAIRES DE VOS DONNEES

La Parisienne ne divulgue pas vos données personnelles à d'autres entreprises à des fins de marketing. Il nous arrive parfois de recourir aux services d'autres entreprises pour pouvoir vous servir encore mieux. Certaines de vos informations sont transmises à des sociétés sous-traitantes pour la réalisation de vos prestations, mais toujours avec des mesures de sécurité administratives, techniques et physiques afin de les protéger contre toute divulgation, utilisation, modification et destruction illicite par des tiers. Nous nous engageons à assurer des contrôles de sécurité appropriés pour protéger vos données personnelles contre tout danger prévisible. La protection des données de nos clients est une priorité pour LA PARISIENNE qui suivra les évolutions de la réglementation française et européenne.

LIENS VERS D'AUTRES SITES

Notre site peut contenir des liens vers d'autres sites Web que nous ne possédons pas ni n'exploitons. Par exemple le site de la Fondation pour la Recherche Médicale, www.frm.org, notre partenaire solidaire. Dans la mesure où les sites liés ne font pas partis de LA PARISIENNE, nous ne les contrôlons pas et nous ne sommes pas responsables de leurs contenus, produits, services ou politiques et pratiques de confidentialité. Néanmoins LA PARISIENNE s'attache à vous proposer des partenaires de confiance.

LA PARISIENNE SECURISE VOS DONNEES PERSONNELLES

La Parisienne s'engage à protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de vos données personnelles fournies sur notre site grâce à des mesures techniques et organisationnelles.

LA GESTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

A La Parisienne, vous êtes maître de vos données personnelles, quand vous fournissez des informations personnelles à LA PARISIENNE, dans le cadre de la création d'un compte utilisateur ou client, vous avez accès à vos données et vous pouvez les mettre à jour, les modifier ou les supprimer à tout moment.

Vos droits relatifs à la protection de vos données

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez de plusieurs droits pour la gestion de vos données.

Le droit d'accèsVous pouvez demander à LA PARISIENNE d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées par nos services. Si elles le sont, vous pouvez en demander la copie.

Le droit de rectificationLe droit de demander à LA PARISIENNE la modification de vos informations inexactes sur sa base de données.

Le droit à l'effacementVous souhaitez que LA PARISIENNE efface vos informations contenues dans nos bases de données ? C'est possible.

Le droit d'opposition et de retrait de consentementVous souhaitez ne pas ou ne plus apparaître sur un fichier de nos bases, vous le pouvez en exerçant l'un de ces droits et à tout moment.

Le droit de limitation du traitementVous pouvez demander la suspension d'un traitement vous concernant le temps d'une vérification (exemple : pour l'exercice du droit d'opposition, LA PARISIENNE doit vérifier si des motifs légitimes justifieraient la poursuite du traitement).

Le droit à la portabilitéC'est le droit d'obtenir que ses données personnelles soient transmises, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible pour l'ordinateur, à nous-même ou à un autre responsable de traitement, lorsque cela est techniquement possible.

Le droit de définir des directives relatives au sort de nos données après son décèsSans directive de votre part, après un certain délai d'inactivité, LA PARISIENNE supprime vos données. Néanmoins, vos héritiers peuvent après votre décès exercer les droits sur vos données.

Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNILVous pouvez introduire une réclamation si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation à la réglementation. Si vous souhaitez avoir des informations supplémentaires sur vos droits, et plus particulièrement sur ce dernier droit, dirigez-vous sur [le site web de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés](#).

Contact pour l'exercice de vos droits

La Parisienne se veut proche de ses clients. C'est pourquoi nous ne ménages aucun effort pour vous assister. Pour toute question relative à la présente charte ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez nous envoyer conformément à la réglementation, une demande accompagnée d'un justificatif d'identité valide :

- Soit par courrier à l'adresse suivante : La Parisienne – 15 rue sarrette – 75014 PARIS
- Soit par e-mail à : informations@la-parisienne.net

MISE A JOUR DE NOTRE CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES

La présente charte peut être mise à jour périodiquement et sans préavis. Toute modification entre en vigueur immédiatement à partir de la publication de la nouvelle charte sur notre Site. Toutefois, nous utilisons vos données personnelles conformément à la Charte en vigueur au moment où vous nous soumettez lesdites données. Nous vous avertirons de tout changement important de notre charte et solliciterons votre consentement si cela est nécessaire et impacte la finalité de la collecte de vos données personnelles. Afin de toujours rester conforme à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, la présente charte est revue annuellement par nos services.

LOI ET JURIDICTION APPLICABLE

La présente charte relative à la protection de vos données personnelles est régie par la loi française et tout litige à son sujet relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

ARTICLE 16. SECURITE DE L'ÉVENEMENT

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, la participante reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les participantes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participantes dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participantes ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement.

ARTICLE 17. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.